

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES SUPERVISEUR CLINIQUE AUTOCHTONE CERTIFIÉ EN TOXICOMANIE (CICSA)

Ce niveau de certification est disponible pour les candidats qui sont déjà certifiés avec CAAPDC en tant que spécialistes autochtones certifiés de la toxicomanie au niveau III (CIAS III) ou qui sont certifiés à un niveau équivalent à ICAS III avec une autre certification **ET** qui satisfont aux normes et aux exigences supplémentaires de cette certification

L'ÉDUCATION

Diplôme d'au moins quatre ans B.SC/BA en sciences sociales ou comportementales (services à la personne, psychologie du counseling, travail social, psychologie ou autre domaine pertinent) d'un établissement d'enseignement agréé

Pour les candidats québécois, trois (3) ans *ou plus* baccalauréat ou diplôme en sciences sociales ou comportementales (services à la personne, psychologie du counseling, travail social, psychologie ou domaine similaire)

Exigences en matière d'études et d'expérience : Dans les cas où l'exigence en matière d'études est plus que compensée par la durée de l'expérience de travail dans le domaine, CAAPDC accordera plus de poids à cette expérience, complétée par le portefeuille d'études et de formation et l'évaluation du candidat par le superviseur.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

HEURES

L'exigence d'expérience de travail pour la certification en tant que superviseur clinique est de 4000 heures pour un total de 10 000 heures dans le domaine de la toxicomanie
Une maîtrise ou un diplôme supérieur comprenant un minimum de 30 heures de formation sur des sujets directement liés aux 8 compétences d'un superviseur clinique réduira l'exigence d'expérience de travail de 10000 à 6000 heures. Toutefois :

10 000

- Il n'y a pas de substitution aux 4000 heures d'expérience de travail en supervision clinique qui sont requises.
- Ces 4000 heures doivent inclure un minimum de 200 heures de supervision clinique en face à face.

ÉDUCATION/FORMATION DANS LES COMPÉTENCES D'UN SUPERVISEUR CLINIQUE

480 HEURES

Rôles et fonctions des superviseurs cliniques

40

Modèles de supervision clinique

40

Perfectionnement professionnel lié à la santé mentale (axé sur les Autochtones)

40

Méthodes et techniques de supervision clinique

40

Questions relatives aux relations de surveillance

40

Questions culturelles dans la supervision clinique

40

Questions juridiques et éthiques dans la supervision clinique

40

Utilisations de la technologie dans la supervision

40

Considérations éthiques dans la supervision en ligne

40

Évaluation de la compétence de la supervisée et du processus de supervision

40

Documentation et création de rapports

40

Gestion et administration

40

SUPERVISION CLINIQUE EN PERSONNE

200 HEURES

- Le face à face est optimal
- Peut se produire dans un groupe de membres du personnel pour améliorer l'apprentissage global
- Le téléphone peut être utilisé comme complément dans les zones rurales avec la majorité face à face
- La télésanté peut être utilisée si elle est disponible

CICSA - SUJETS DE FORMATION CONTINUE LIÉS À LA SUPERVISION CLINIQUE		20 h
Dans l'un ou une combinaison de ces sujets. Veuillez noter que cette liste d'exemples n'est pas exhaustive		
Modèles de supervision clinique Compétences en consolidation d'équipe Gestion du temps Relations avec les employés Évaluation/Méthodes et normes Auto-leadership	Théories de gestion Défis liés à la supervision clinique Outils pour une supervision clinique efficace Mentorat Le leadership Questions de perfectionnement professionnel	
CICSA - ENSEMBLES DE COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES ASSOCIÉS À CE NIVEAU DE CERTIFICATION		
• Capacité de négocier des objectifs de rendement, de clarifier les rôles, d'appuyer l'évaluation des conseillers et d'assurer l'investissement des conseillers dans le processus de supervision. • Capacité d'évaluer les compétences, d'identifier les points forts et les points faibles du conseiller. • Connaissance des compétences génériques en counseling, à la fois pour les modéliser et les démontrer pour le conseiller dans un cadre de référence spécifique. • Posséder des compétences organisationnelles pour s'assurer que la supervision est conforme au « style », aux politiques et aux procédures de gestion de l'organisation. • Connaissances et compétences en tenue de dossiers, pour enregistrer de manière cohérente les décisions et les comptes rendus du comportement pour la mesure du rendement. • Capacité de gérer le temps de manière efficace pour éviter l'épuisement professionnel. • Connaissance de la gestion des cas, propre à la détermination de l'ampleur et du niveau de difficulté des charges de travail, ainsi que des pratiques de surveillance uniformes. • Connaissance de la planification du traitement, pour s'assurer que les lacunes dans le processus de planification sont comblées et pour surveiller les plans de traitement appropriés pour chaque client. • Capacité d'utiliser des organismes et des ressources de l'extérieur pour combler les lacunes dans le service, telles qu'elles ont été cernées.		
CICSA - COMPÉTENCE CULTURELLE		
La compétence culturelle est une composante essentielle requise de toutes les certifications de CAAPDC ▪ Capacité de respecter, de mettre en œuvre et d'intégrer la culture, les croyances, les valeurs et les traditions des Premières Nations dans le traitement, y compris les cérémonies de la sueur séparées et combinées, les cérémonies de passage à l'âge adulte et toutes les autres cérémonies culturelles et spirituelles. ▪ Capacité de soutenir et d'aider la participation des clients aux aspects traditionnels et culturels du rétablissement spirituel. ▪ La compétence culturelle est vérifiée au moyen de l'évaluation du superviseur et des références		
REMARQUE : ÉDUCATION/FORMATION Les heures de formation requises peuvent être acquises dans le cadre de programmes d'enseignement universitaire ou collégial, d'une formation informelle offerte par un éventail de fournisseurs de formation, y compris des formateurs indépendants. Cette formation peut être offerte dans une variété de formats (programmes, cours, ateliers, séminaires, webinaires) et de lieux (cours, à l'interne, en ligne, conférences). CAAPDC accepte également les heures de formation acquises par d'autres formes d'apprentissage et de formation. Toutes les heures de formation doivent être appuyées par une preuve de présence ou d'achèvement. Cela comprend les transcriptions, les certificats et les affidavits/déclarations de personnes qualifiées. Les certificats doivent clairement porter le nom du fournisseur, le titre de la formation, le nombre d'heures, la ou les dates de formation et la signature du fournisseur/formateur. Les déclarations/affidavits doivent être écrits sur du papier à en-tête de l'employeur, inclure le titre de la formation, le nombre d'heures, la ou les dates de formation et la signature du fournisseur ou du formateur et porter le nom de la personne qualifiée, sa signature et ses coordonnées téléphoniques ou autres.		